

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.		Date d'inspection Le 23 janvier 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de permis 1011018	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 27	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Observation: -Activité libre, Activité de Yoga avec invitée (activité planifié) - Lavage des mains et séance des toilettes - collation et diner -La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par Karine Basque	Le 23 janvier 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative	Date
original signé par Madona Paulin	Le 23 janvier 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"